

# Projet Associatif de l'AGA

## I) Qui sommes-nous ?

L'Association Gymnique de l'Arve (AGA), fondée le 15 juillet 1987, a pour objet la pratique de l'Éducation Physique et des Sports. Sa durée est illimitée.

Elle organise ce qui a trait à l'éducation par la pratique de la gymnastique d'agrès et de sa préparation, tant masculine que féminine.

L'AGA est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (FFGym). Elle s'engage à se conformer aux statuts et aux règlements de la Fédération ainsi qu'à ceux de leurs Comités Régionaux et Départementaux et à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits statuts et règlements. Elle participe aux différentes compétitions fédérales en engageant des équipes de gymnastes à celles-ci.

À compter du 01/04/1999, elle a son siège à l'adresse suivante :

Gymnase du Collège  
140 rue du Collège  
74970 MARIGNIER

Les moyens d'action de l'AGA sont la tenue d'assemblées générales périodiques, les séances d'entraînement, les événements annuels et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.

## II) État actuel de l'AGA

### *a) Nos valeurs*

#### **Le respect**

Respecter autrui (dirigeants, entraîneurs, juges, adversaires...)

Respecter les règles sportives

Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)

#### **L'engagement**

Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)

Entreprendre en surmontant les difficultés

#### **La solidarité**

Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)

Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)

#### **L'excellence**

Rechercher la perfection et la beauté du geste

Organiser sa pratique en maîtrisant les risques

Équilibrer et rééquilibrer son corps en permanence

Rechercher la précision en toutes circonstances

#### **La responsabilité**

Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres

Accepter d'être jugé par les autres

S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)

## **Le plaisir**

Pratiquer par plaisir, et pour le plaisir  
Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès  
Rechercher l'épanouissement personnel et collectif  
Partager les émotions sportives

Les entraîneurs du club mettent tout en œuvre pour faire progresser les gymnastes dans les différents domaines : coordination motrice, construction et structure du schéma corporel et spatial, enrichissement de la relation de l'individu à la musique et au mouvement, la confiance en soi, la prise de risque. Les objectifs sont adaptés aux possibilités motrices et psychologiques propres à chacun.

### *b) Les membres de l'association et les salariés*

Pour être membre de l'association, il faut être agréé par le Comité Directeur et avoir payé la cotisation annuelle. Tout gymnaste inscrit au club est de fait adhérent de l'association.

Les dirigeants et cadres de l'association n'ont pas à payer cette cotisation.

Les taux de cotisation de chaque section sont fixés par le Comité Directeur de l'association.

Pour l'accomplissement de ses missions, du fait que celles-ci dépassent le temps ou les compétences bénévoles disponibles, l'AGA a recours à une main d'œuvre salariée. Cette relation salariale est caractérisée par le versement d'une rémunération et l'existence d'un lien de subordination.

Les salariés sont des entraîneurs diplômés et leur embauche est soumise à la validation du Comité Directeur. Leur rémunération ainsi que leurs prérogatives, limite d'exercice et durée de validité sont régies par la convention collective nationale du sport du 7 juillet 2005.

L'association compte également parmi ses salariés des apprentis BPJEPS.

### *c) L'organisation*

Les pouvoirs de direction au sein de l'association sont exercés par le Comité de Direction, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale. La durée maximale d'un mandat est de 4 ans, l'échéance étant calquée sur le rythme d'une olympiade.

Est électeur tout membre actif, pratiquant ou adhérent, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection et à jour de ces cotisations. Pour les inscrits n'ayant pas atteint cette limite d'âge, leur représentant légal devient électeur.

Le vote par procuration est admis, le vote par correspondance n'est pas reconnu.

Est éligible au Comité de Direction tout membre de l'association depuis plus de 6 mois, âgé de plus de 16 ans, à jour de ces cotisations.

Le Comité Directeur se renouvelle en une fois à la fin du mandat. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité Directeur élit tous les 4 ans son bureau au scrutin secret comprenant au moins le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Les membres du bureau devront obligatoirement être choisis parmi les membres du Comité directeur ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, le Comité pourvoit provisoirement au remplacement des membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait expirer le mandat des membres remplacés.

Le Comité peut également désigner un ou plusieurs Vice-Présidents ou membres d'honneur qui peuvent assister aux séances du Comité avec voix consultative.

Les membres du Comité directeur ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité que dans la limite de la loi régissant les associations à but non lucratif.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la majorité du Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

#### *d) Domaines d'activité et public accueilli*

L'AGA propose des cours de gymnastique artistique masculine et féminine et de parkour mixte. La tranche d'âge des adhérents est de 3 à 18 ans. Il existe des groupes de gymnastique « loisir » et « compétition ». Ses adhérents proviennent principalement de la Vallée de l'Arve, de la Vallée du Giffre et de la Vallée Verte.

Les gymnastes sont répartis dans les différents groupes par les entraîneurs en fonction de considérations techniques, de la motivation ainsi que de la disponibilité des gymnastes et de leurs parents.

Les entraînements se déroulent sur 2 lieux distincts : le gymnase du collège de Marignier et le gymnase du CFAI de Thyez. L'AGA ne dispose pas de salle spécialisée.

#### *e) Nos partenaires historiques*

Les mairies de Marignier et de Thyez, le syndicat scolaire de Thyez-Marignier-Vougy, ainsi que le Conseil Départemental sont nos partenaires historiques. Nous recevons de leur part des avantages en numéraires sous forme de subvention, ainsi que des avantages en nature sous forme de mise à disposition de salles d'entraînement et d'achat de matériel pour équiper celles-ci.

Depuis 2024, nous avons également un sponsor, la Boucherie « Didier Bocquet » située à Marignier, qui soutient le club financièrement.

### **III) Vers quoi voulons-nous aller ?**

#### *a) Les points forts*

Des membres du Comité Directeur et des bénévoles actifs et investis  
Des salariés engagés, compétents et attachés au club et à ses valeurs  
Des apprentis qui enrichissent la pratique de la gymnastique au sein du club et dynamisent le club

Une discipline prisée et de ce fait un nombre d'adhérents en constante augmentation depuis ces dernières années

Des partenaires historiques engagés à nos côtés

#### *b) Les points à améliorer*

L'AGA ne dispose pas de gymnase spécialisé, de ce fait le club manque de place pour l'aménagement d'infrastructures et d'équipement adaptés et conformes aux exigences et aux normes de la FFGym. Les possibilités d'engager des équipes en compétition sur certaines catégories sont donc très limitées, ce qui engendre notamment la perte d'un certain nombre de gymnastes qui quittent l'AGA afin de pouvoir évoluer dans des catégories supérieures au sein d'autres clubs.

Les créneaux à notre disposition sont aujourd'hui saturés, et les entraîneurs manquent de place lors des entraînements, la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de gymnastes sur les mêmes créneaux est alors très limitée voire impossible.

Dès lors, il est actuellement difficile de développer le club en termes de nombre d'adhérents et de type de cours proposés, ce qui engendre donc pour l'association une impossibilité à engager ses salariés à plein temps ou à se doter d'entraîneurs supplémentaires.

Enfin, l'association est pauvre en partenaires financiers, et notamment en sponsors issus du tissu économique local.

*c) Les orientations choisies pour le mandat 2024/2028*

Diversifier les ressources financières du club  
Rendre concret le projet de gymnase spécialisé

**IV) Les actions à mettre en œuvre pour y parvenir**

*a) Diversifier les ressources financières du club*

Monter des dossiers de subvention auprès des différentes mairies des communes dont sont issus nos adhérents

Solliciter les différents organismes dont nous dépendons afin d'obtenir un soutien financier de leur part

Multiplier les événements (organisés par l'AGA et par les mairies partenaires) et les actions qui permettent de lever des fonds pour le club

Continuer d'enrichir l'offre de notre boutique en ligne

Élaborer un dossier de sponsoring afin de démarcher les entreprises locales et ainsi augmenter le nombre de partenaires financiers de l'association

*b) Rendre concret le projet de gymnase spécialisé*

Faire un état des lieux des besoins du club en termes d'équipement

Établir un dossier complet comprenant une projection de salle sous forme de plan ainsi qu'un budget prévisionnel

Solliciter les mairies partenaires afin d'identifier les possibilités de création d'une salle spécialisée dédiée à la gymnastique artistique

Solliciter le département, la région ainsi que la Fédération Française de Gymnastique afin de travailler sur un montage financier, en s'appuyant notamment sur les différents dossiers de subventions qui existent pour la réalisation d'un tel projet